



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 24 octobre 2007 — N° 30

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 04.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Morasse (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige du gouvernement qu'il mette immédiatement en place les mesures nécessaires pour soutenir adéquatement tous les travailleurs ayant perdu leurs emplois de façon permanente ou temporaire ainsi que les mesures nécessaires pour faire face aux pertes d'emploi éventuelles dans nos régions forestières liées à la consolidation prochaine de l'industrie forestière annoncée par le ministre pour décembre prochain.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique ; le reste du temps sera réparti entre les groupes parlementaires, qui disposeront d'une enveloppe de temps correspondant à la proportion des sièges qu'ils détiennent respectivement à l'Assemblée ; le temps non utilisé par un groupe sera transféré aux deux autres groupes, selon la proportion des sièges qu'ils détiennent ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Suit le débat sur la motion de Mme Morasse (Rouyn-Noranda-Témiscamingue).

À la fin de son intervention, M. Béchar, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, propose l'amendement suivant :

QUE la motion de la députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue soit amendée de la façon suivante :

À la première ligne, remplacer les mots « exige du » par les mots « demande au », à la deuxième et troisième lignes remplacer les mots « qu'il mette immédiatement en place les mesures nécessaires pour » par le mot « de », à la cinquième ligne remplacer les mots « ainsi que les » par les mots « par des » et enlever les mots suivants à la cinquième, sixième, septième et huitième lignes « pour faire face aux pertes d'emploi éventuelles dans nos régions forestières liées à la consolidation prochaine de l'industrie forestière annoncée par le ministre pour décembre prochain ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec demande au gouvernement de soutenir adéquatement tous les travailleurs ayant perdu leurs emplois de façon permanente ou temporaire par des mesures nécessaires.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Morasse (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) et sur la motion d'amendement de M. Béchard, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, sous réserve de la recevabilité de cette dernière, que Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, prend en délibéré.

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, rend la décision suivante quant à la recevabilité de la motion d'amendement :

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion est irrecevable.

La motion en discussion comporte deux volets : un volet concerne l'aide à apporter aux travailleurs forestiers qui ont déjà perdu leur emploi et l'autre volet concerne l'aide à apporter aux travailleurs qui seront touchés par d'éventuelles pertes d'emploi dans ce secteur.

L'amendement écarte complètement le deuxième volet de la motion, ce qui est interdit par la jurisprudence. De plus, en écartant ce volet, la motion du ministre ne précise plus de quels travailleurs il s'agit puisqu'elle propose de soutenir adéquatement tous les travailleurs, alors que la motion principale porte sur les travailleurs dans les régions forestières.

24 octobre 2007

Le débat se poursuit sur la motion de Mme Morasse (Rouyn-Noranda–Témiscamingue).

Le débat terminé, la motion de Mme Morasse (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 11 h 56, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Charest, premier ministre, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil permanent de la jeunesse, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

(Dépôt n° 403-20071024)

Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, dépose :

24 octobre 2007

Le rapport annuel de gestion du ministère des Affaires municipales et des Régions, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007 ;

(Dépôt n° 404-20071024)

Le rapport annuel de gestion de la Régie du logement, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

(Dépôt n° 405-20071024)

Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel de gestion de l'Institut de la statistique du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007 ;

(Dépôt n° 406-20071024)

Le rapport annuel du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007 ;

(Dépôt n° 407-20071024)

Le rapport annuel de l'Autorité des marchés financiers, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

(Dépôt n° 408-20071024)

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Commissaire à la santé et au bien-être, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

(Dépôt n° 409-20071024)

Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de la Famille, dépose :

Le rapport annuel de gestion de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2007.

(Dépôt n° 410-20071024)

Le rapport annuel de gestion du ministère de la Famille et des Aînés, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

(Dépôt n° 411-20071024)

24 octobre 2007

M. Fournier, leader du gouvernement, au nom de M. Dupuis, ministre de la Justice, dépose :

Le 35^e rapport annuel de gestion de la Commission des services juridiques, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

(Dépôt n° 412-20071024)

Mme James, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil des relations interculturelles, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

(Dépôt n° 413-20071024)

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture qui, le 23 octobre 2007, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 8, Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 414-20071024)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Dumont, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Auger (Champlain) dépose :

Copie d'une lettre datée du 19 septembre 2007, adressée à Arnstein Sletmoe, de Norsk Hydro, par Heinz Schimmelbusch, de AMG Advanced Metallurgical Group N.V., concernant l'usine Bécancour Magnésium.

(Dépôt n° 415-20071024)

24 octobre 2007

À la demande de M. le président, M. Gendron, leader du deuxième groupe d'opposition, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Béchar, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté sur la motion proposée par Mme Morasse (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige du gouvernement qu'il mette immédiatement en place les mesures nécessaires pour soutenir adéquatement tous les travailleurs ayant perdu leurs emplois de façon permanente ou temporaire ainsi que les mesures nécessaires pour faire face aux pertes d'emploi éventuelles dans nos régions forestières liées à la consolidation prochaine de l'industrie forestière annoncée par le ministre pour décembre prochain.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 20 en annexe)

Pour : **69** Contre : **40** Abstention : **0**

Motions sans préavis

Conformément à l'article 146 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 22, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'agglomération de Montréal, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 6, 7, 8 et 13 novembre 2007 et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

24 octobre 2007

- Culture Montréal
- Regroupement des évènements majeurs internationaux
- Conseil des chaînes de restaurants du Québec
- Regroupement pour le développement économique de Montréal
- ADISQ
- SDC du Vieux-Montréal
- Fédération canadienne des entreprises indépendantes
- Association des restaurateurs du Québec
- Vision Montréal, représentée par Madame Noushig Eloyan
- Chambre de commerce du Montréal métropolitain
- Fédération des travailleurs du Québec (FTQ)
- Conseil central du Montréal Métropolitain (CSN)
- Association des pompiers de Montréal (Premiers répondants – Côte-Saint-Luc)
- Ville de Côte-Saint-Luc
- Association des municipalités de banlieue (Karin Marks)
- Ville de Montréal

QU'une période de 45 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et le deuxième groupe d'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 45 minutes partagées de la façon suivante : 17 minutes pour les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes pour les membres du groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 13 minutes pour les membres du deuxième groupe d'opposition ;

24 octobre 2007

QU'une période de 45 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et le deuxième groupe d'opposition ;

QUE la ministre des Affaires municipales et des Régions soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Riedl (Iberville), Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, et M. Turp (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée des Nations Unies et par le fait même l'anniversaire de création de cette instance mondiale.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Laporte (L'Assomption) et Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine des familles d'accueil.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

24 octobre 2007

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Blais, ministre responsable des Aînés, Mme Grandmont (Masson) et M. Bergeron (Verchères) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale des personnes âgées, qui a eu lieu le 1^{er} octobre 2007, afin de rendre hommage aux femmes et aux hommes qui ont contribué à façonner le Québec d'aujourd'hui et qui, avec tout leur savoir et leur précieuse expérience de vie, continuent de s'y engager activement.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Fournier, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 17, Loi modifiant la Loi sur le curateur public et la Loi sur le ministère du Revenu, et du projet de loi n° 19, Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 9, Loi sur la sécurité des personnes dans certains lieux et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports.

M. Chagnon, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission et afin de faire des observations à la suite de l'audition du sous-ministre des Transports sur le rapport annuel de gestion du ministère.

24 octobre 2007

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 24, Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 24 est adopté.

M. Pelletier, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 24 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

La motion est adoptée.

M. Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, propose que le principe du projet de loi n° 16, Loi modifiant la Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec et la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 16 est adopté.

M. Pelletier, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 16 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

M. Pelletier, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au 25 octobre 2007, à 10 heures.

La motion est adoptée.

24 octobre 2007

En conséquence, à 16 h 11, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 25 octobre 2007, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

24 octobre 2007

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion proposée par Mme Morasse (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, concernant des mesures pour soutenir des travailleurs de l'industrie forestière :

(Vote n° 20)

POUR - 69

| | | | |
|-------------|------------------|--------------------------|----------------------------|
| Arseneau | Deslières | Harel | Morissette |
| Auger | Desrochers | Lapointe | Pagé |
| Beaupré | Diamond | <i>[Groulx]</i> | Pelletier |
| Bédard | Dionne-Marsolais | Lapointe | <i>[Rimouski]</i> |
| Benjamin | Domingue | <i>[Crémazie]</i> | Proulx |
| Benoit | Dorion | Laporte | Riedl |
| Bergeron | Doyer | Leblanc | Roy |
| Bérubé | Drainville | L'Écuyer | <i>[Lotbinière]</i> |
| Bonnardel | Dufour | <i>[Saint-Hyacinthe]</i> | Roy |
| Bouchard | Dumont | Légaré | <i>[Montmagny-L'Islet]</i> |
| Caire | Ferland | Legault | Roy Verville |
| Camirand | Francoeur | Lelièvre | Schneeberger |
| Charbonneau | Gaudreault | Lemay | Simard |
| Cloutier | Gendron | Lévesque | Taillon |
| Cousineau | Gingras | Malavoy | Therrien |
| Curzi | Girard | Maltais | Trottier |
| Damphousse | Gosselin | Méthé | Turp |
| De Martin | Grandmont | Morasse | Wawanoloath |
| Deschamps | Grondin | Morin | |

CONTRE - 40

| | | | |
|------------|------------------|-------------------|------------|
| Arcand | Copeman | Lessard | Sklavounos |
| Auclair | Couillard | MacMillan | St-Pierre |
| Bachand | Courchesne | Marcoux | Thériault |
| Beauchamp | Dubourg | Marsan | Tomassi |
| Béchar | Fournier | Ménard | Vallée |
| Bergman | Gautrin | Normandeau | Vallières |
| Blais | Gonthier | Ouellette | Whissell |
| Boulet | James | Ouimet | |
| Charest | Jérôme-Forget | Paquet | |
| Charlebois | Kelley | Pelletier | |
| Cholette | L'Écuyer | <i>[Chapleau]</i> | |
| | <i>[Pontiac]</i> | Reid | |